

Arrêté du 2 décembre 1996 pris en application du décret n° 96-1041 du 2 décembre 1996 relatif au constat de la mort préalable au prélèvement d'organes, de tissus et de cellules à des fins thérapeutiques ou scientifiques

02/12/1996

Cet arrêté fixe en annexe le modèle de document à utiliser lors de la rédaction du procès-verbal de constat de la mort avant prélèvement à des fins thérapeutiques.